AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1708
FR0000054900-FS0662

8 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TELEVISION FRANCAISE 1

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2013, complété notamment par un courrier reçu le 8 novembre, la société Manning & Napier Advisors, LLC[1] (290 Woodcliff Drive, Fairport, New York 14450, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds sous mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 novembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TF1 et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 10 515 449 actions TF1 représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TF1 sur le marché.

[1] Société contrôlée par M. William Manning.
[2] Sur la base d'un capital composé de 211 109 592 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.